

www.petrolesonic.coop



Sonic

50 ans et toujours vert!

[vert]* *Sécuritaire*

GUIDE SUR
L'INSTALLATION
ET L'UTILISATION
D'ÉQUIPEMENTS
PÉTROLIERS,
POUR UN
ÉTABLISSEMENT
AGRICOLE ET
COMMERCIAL.



Ce guide vise à protéger les vies, à réduire les risques de blessures, à diminuer les impacts environnementaux négatifs ainsi que les pertes monétaires et matérielles.

AVANT-PROPOS

Madame, Monsieur,

SONIC, secteur des pétroles de La Coop fédérée, est heureuse de vous présenter son guide sur l'installation et l'utilisation d'équipements pétroliers, pour un établissement de type agricole ou commercial.

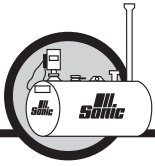
Ce guide vise à protéger les vies, à réduire les risques de blessures, à diminuer les impacts environnementaux négatifs ainsi que les pertes monétaires et matérielles liées à une mauvaise utilisation de votre équipement pétrolier.

Il apporte donc un soutien important en identifiant : les documents requis par les différents ministères, les exigences d'installation et de gestion de l'équipement pétrolier, les procédures à suivre dans le cas d'une fuite ou d'un déversement, ainsi que des conseils pratiques pour assurer une bonne relation avec vos assureurs.

On vous invite à prendre connaissance de ce guide et à mettre ces conseils en application dès maintenant. Vous pouvez toujours compter sur SONIC pour des produits et des services de qualité.

Coopérativement vôtre,

L'équipe d'experts-conseils Sonic



L'INSTALLATION ET L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS

AVEZ-VOUS UN ÉQUIPEMENT PÉTROLIER CONSIDÉRÉ À RISQUE ÉLEVÉ ?

Possédez-vous un ou plusieurs des équipements pétroliers suivants?
(voir le tableau 1)

- un réservoir hors sol de plus de 2 500 litres (550 gallons) d'essence;
- un réservoir hors sol de plus de 10 000 litres (2 200 gallons) de diesel ou de mazout;
- un réservoir souterrain de plus de 500 litres (110 gallons) d'essence ou de diesel;
- un réservoir souterrain de plus de 4 000 litres (880 gallons) de mazout;
- un réservoir souterrain de plus de 500 litres (110 gallons) contenant des huiles à moteur ou hydrauliques usagées;
- un équipement utilisé pour la vente de produits pétroliers à des fins lucratives.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À UN DE CES POINTS :

Vous possédez un équipement considéré à risque élevé.

- Vous devez alors obtenir un **PERMIS D'UTILISATION D'UNE INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS À RISQUE ÉLEVÉ** auprès de la Régie du bâtiment. Ce permis est valide pour une période de deux ans. Son coût est établi en fonction de la capacité du réservoir;
- Pour ces équipements, une **VÉRIFICATION PÉRIODIQUE** par une personne reconnue est requise. Une vérification par une personne reconnue est aussi nécessaire lors de **L'INSTALLATION** d'un tel équipement.



EXIGENCES DES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS À RISQUE ÉLEVÉ

TABLEAU 1. LES ÉQUIPEMENTS À RISQUE ÉLEVÉ

PRODUITS PÉTROLIERS	ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS		
	Réservoirs souterrains	Réservoirs hors sol	Réservoirs utilisés à des fins lucratives
Essence ^①	500 litres et +	2 500 litres et +	Tout
Diesel ^②	500 litres et +	10 000 litres et +	Tout
Mazout lourd et huile à chauffage ^③	4 000 litres et +	10 000 litres et +	Tout

① Incluant l'éthanol-carburant

② Incluant le carburant biodiesel

③ À l'exception des équipements utilisés pour le chauffage résidentiel de type unifamilial

**N'oubliez pas qu'un groupe de réservoirs
reliés entre eux par de la tuyauterie est considéré comme
UN SEUL équipement pétrolier. La capacité de cet
équipement équivaut à la somme des capacités
de chaque réservoir.**



LA TENUE D'UN REGISTRE CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS À RISQUE ÉLEVÉ HORS SOL

Dans votre REGISTRE, vous devez garder les informations et les documents suivants :

☑ Pour la durée de VIE du réservoir :

- Une copie des plans des ouvrages exécutés;
- Les informations techniques relatives aux modifications apportées aux équipements pétroliers.

☑ Pour une période de 10 ANS :

- Les attestations de conformité délivrées par une personne reconnue;
- L'ensemble des événements touchant les équipements pétroliers (comprenant les fuites de plus de 100 litres, les incendies et les bris d'équipement de distribution);
- Des copies de tout avis de correction;
- Les rapports d'essais de détection de fuites;
- Tous les rapports relatifs au bon fonctionnement des équipements pétroliers;
- Les périodes d'inutilisation ou l'abandon des équipements pétroliers.



LES DISTANCES À RESPECTER POUR TOUS LES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS - à risque élevé ou non

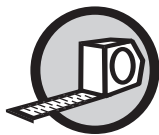
La sécurité des personnes et des biens oblige une bonne pratique. Ainsi, certaines distances doivent être respectées lors de l'installation de TOUT réservoir hors sol.

Si vous avez plusieurs réservoirs au même endroit, ceux-ci doivent être espacés par au moins 1 mètre.

Si vous avez un ou plusieurs réservoirs au même endroit qui ont une capacité TOTALE supérieure à 5 000 litres et qui ont été installés après le 11 juillet 1991,

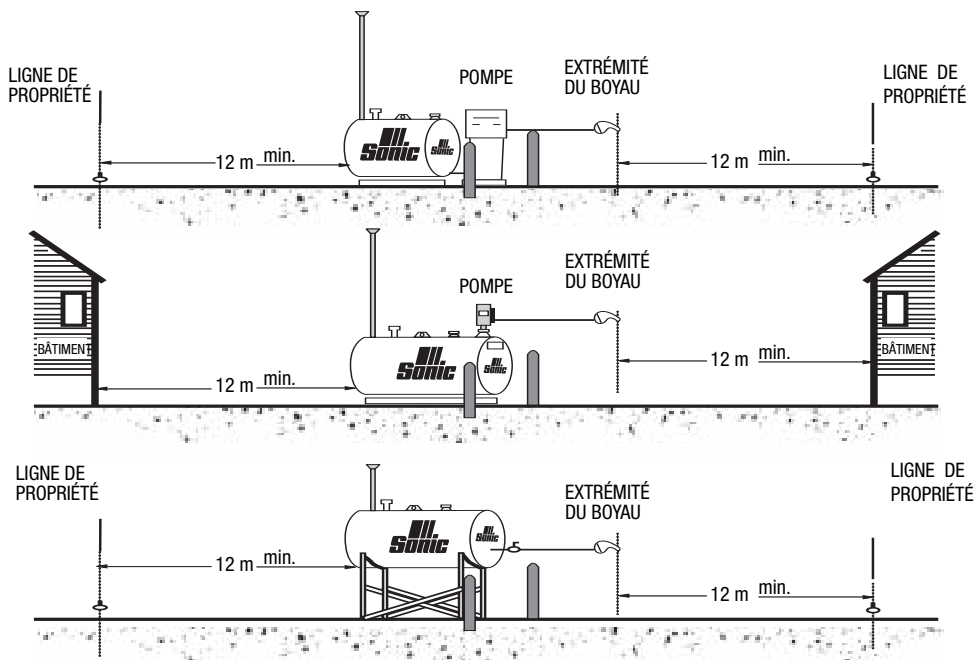
- ☑ Vous devez avoir une digue étanche en place. Celle-ci doit former une cuvette de rétention autour du ou des réservoirs. La capacité minimale de la digue, pour un seul réservoir, doit être de 110 % de la capacité du réservoir.
- ☑ Par contre, vous n'êtes pas tenu d'avoir la digue décrite précédemment, si votre réservoir hors sol a déjà une digue intégrée ou s'il est à double paroi et qu'il respecte les normes de fabrication exigées. Il ne doit toutefois pas avoir une capacité de plus de 50 000 litres et il doit être muni d'un limiteur de remplissage conforme à la norme ULC/ORD-C58.15-1992.
- ☑ De plus, si vous avez plusieurs réservoirs sur le même terrain et que la capacité totale dépasse 5 000 litres, mais qu'individuellement chacun des réservoirs a moins de 5 000 litres, vous pouvez éviter d'installer une digue en séparant vos réservoirs par au moins 15 mètres entre chacun d'eux.

À la page suivante, la figure 1 montre un réservoir à digue intégrée (même réglementation qu'un réservoir à double paroi). Le tableau 2 indique les distances à respecter pour un établissement de type agricole, alors que le tableau 3 les indique pour un établissement de type commercial.



LES DISTANCES À RESPECTER POUR TOUS LES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS - à risque élevé ou non (suite)

FIGURE 2.
LES DISTANCES À RESPECTER

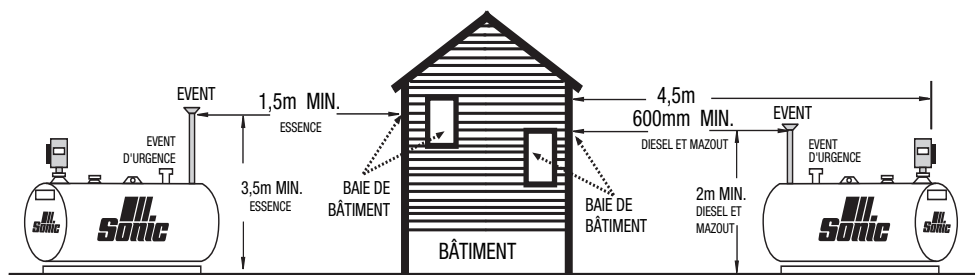


**Lorsque le support excède 300 mm (12 pouces)
au-dessus du sol, il doit être constitué d'une résistance
au feu d'une durée de plus de 2 heures.**



LES DISTANCES À RESPECTER POUR TOUS LES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS - à risque élevé ou non (suite)

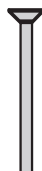
FIGURE 3.
ÉTABLISSEMENT DE TYPE COMMERCIAL
(autre qu'agricole)





CONSEILS DE SÉCURITÉ ET BONNES PRATIQUES APPLICABLES À TOUS LES ÉQUIPEMENTS (suite)

- ✓ Assurez-vous d'avoir un TUYAU D'ÉVENT conforme sur votre réservoir hors sol. L'extrémité de celui-ci devrait être à 3,5 m du sol pour l'essence et à 2 m pour le mazout ou le diesel;
- ✓ Protéger vos équipements du choc des véhicules en installant des BUTOIRS de protection autour du réservoir. Les butoirs devraient toujours être visibles, particulièrement durant l'hiver;
- ✓ Apposer un CADENAS sur le tuyau de remplissage. Assurez-vous que votre livreur SONIC y a accès. La pompe doit aussi être cadenassée lorsqu'elle est laissée sans surveillance, afin de minimiser le risque de vol, de vandalisme et pour assurer une sécurité ;
- ✓ Indiquer sur votre réservoir quel type de produit s'y retrouve. SONIC peut vous fournir les étiquettes d'identification appropriées;



- ✓ La longueur du boyau ne doit pas dépasser 5 mètres à moins d'installer un rétracteur de boyau, ce qui permet un boyau de 7,5 mètres. Si vous installez un enrouleur, la longueur du boyau doit respecter la dimension de l'enrouleur.

CONSEILS DE SÉCURITÉ ET BONNES PRATIQUES APPLICABLES À TOUS LES ÉQUIPEMENTS (suite)



- ✓ Installer un interrupteur d'urgence lorsque votre pompe est électrique. L'interrupteur d'urgence devrait être éloigné de vos équipements pétroliers par une distance maximale de 25 mètres (voir la figure ci-dessous);



- ✓ Garder sur le site des substances absorbant les hydrocarbures;
- ✓ Éloigner, dans la mesure du possible, tout matériel combustible de votre réservoir. Garder le dessous de votre réservoir exempt de tout débris (herbe, bois, etc.);
- ✓ Construire un **TABLIER EN BÉTON** sous l'aire de ravitaillement de vos véhicules (sauf pour les véhicules hors route et agricole). Cette pratique permet un confinement rapide du produit dans le cas d'un déversement et réduit considérablement le risque de contamination du terrain. Cette mesure est obligatoire pour un établissement commercial possédant un réservoir de plus de 2 500 litres.

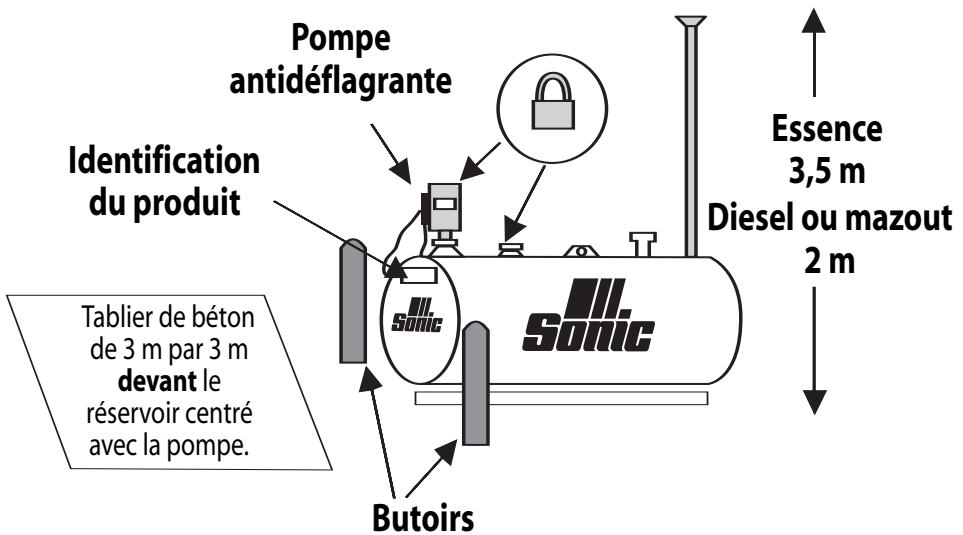
**Que vous soyez le
PROPRIÉTAIRE OU L'UTILISATEUR de votre réservoir,
vous en avez la garde et le contrôle. Vous êtes responsable
de son entretien. Pour éviter des ennuis, suivez les
conseils indiqués dans ce guide.**



CONSEILS DE SÉCURITÉ ET BONNES PRATIQUES APPLICABLES À TOUS LES ÉQUIPEMENTS (suite)

La figure 4 illustre certaines de ces bonnes pratiques :

FIGURE 4.
LES CONSEILS DE SÉCURITÉ ET BONNES PRATIQUES



**Un représentant de Sonic
peut vous conseiller sur le choix de vos équipements et
le respect des exigences réglementaires.**

L'INSPECTION VISUELLE DE VOTRE RÉSERVOIR



SONIC vous conseille de faire une VÉRIFICATION VISUELLE de vos réservoirs sur une base hebdomadaire. Ceci peut vous éviter des problèmes environnementaux tout en réduisant vos frais d'exploitation.

La vérification visuelle comprend les étapes suivantes :

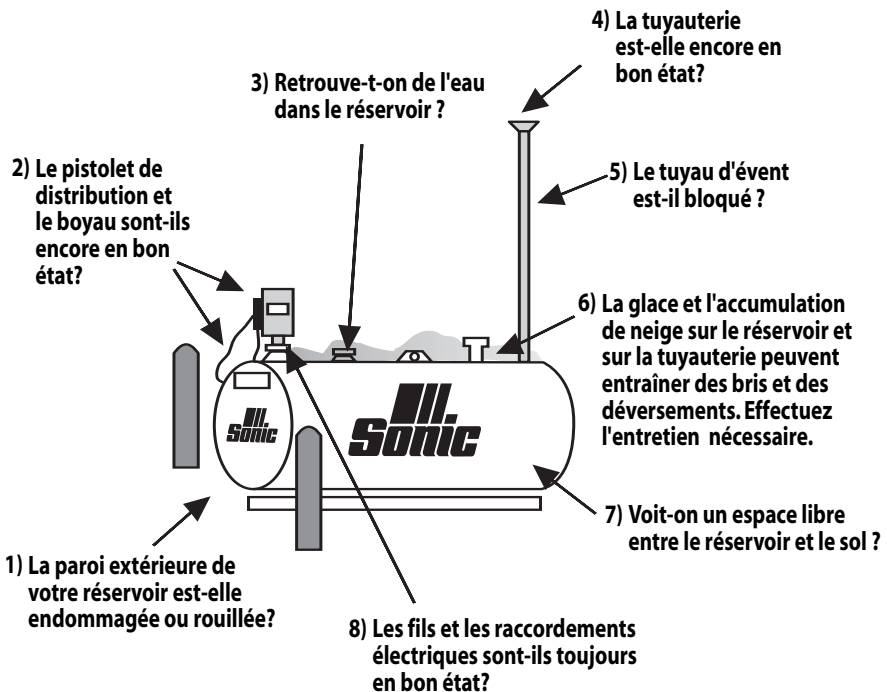
- 1) Examiner la condition de la paroi extérieure de votre réservoir. Porter une attention particulière au-dessous du réservoir, puisqu'il a tendance à rouiller plus rapidement;
- 2) Vérifier le bon fonctionnement du pistolet de distribution ainsi que la condition du boyau le reliant à la pompe;
- 3) Mesurer le niveau d'eau dans votre réservoir. Cette accumulation graduelle provient souvent d'une condensation naturelle à l'intérieur du réservoir. L'eau doit être enlevée, puisqu'elle accélère la corrosion de votre réservoir. De plus, un carburant contaminé par de l'eau n'est certainement pas souhaitable;
- 4) La tuyauterie est-elle encore en bon état? Des joints qui ne sont plus étanches peuvent entraîner une infiltration d'eau ou, à l'inverse, une perte de produit;
- 5) Vérifier si la sortie de l'évent est bloquée ou obstruée. Lors du remplissage du réservoir, les vapeurs de produit devraient normalement être visibles à la sortie de l'évent lorsque ce dernier n'est pas bloqué;



L'INSPECTION VISUELLE DE VOTRE RÉSERVOIR (suite)

- 6) La glace et l'accumulation de neige sur le réservoir et sur la tuyauterie peuvent entraîner des bris et des déversements. Effectuez l'entretien nécessaire;
- 7) Conserver un espace d'air entre votre réservoir et le sol. Le dessous de votre réservoir devrait être dépourvu d'herbes et de débris. Il vous sera plus facile de détecter une fuite, le cas échéant;
- 8) Les fils et les raccords électriques sont-ils toujours en bon état?

FIGURE 5.
LES ÉTAPES D'UNE VÉRIFICATION VISUELLE



LES EXIGENCES DE FABRICATION DES RÉSERVOIRS



Les réservoirs doivent d'abord être approuvés selon les exigences de la Régie du bâtiment et ce, en respectant les normes ULC correspondant à l'utilisation que vous en faites.

Pour un établissement de type agricole ou commercial, voici quelques normes de fabrication pour les réservoirs hors sol:

- CAN/ULC-S643, pour les réservoirs en acier qui contiennent des liquides inflammables et combustibles. Ce type de réservoir est normalement installé en milieu agricole ou commercial;
- ULC-S601, pour les réservoirs en acier placés horizontalement qui contiennent des liquides inflammables et combustibles. Ce type de réservoir est normalement installé en milieu agricole ou commercial;
- ULC-S653, pour les réservoirs en acier avec un bassin de récupération qui contiennent des liquides inflammables et combustibles;
- CAN/ULC-S602, pour les réservoirs en acier, qui contiennent du carburant pour génératrice et système de chauffage;
- ULC-ORD-C142.5, pour les réservoirs en acier avec paroi extérieure en béton qui contiennent des liquides inflammables et combustibles;

**L'évent d'urgence doit demeurer intact afin
d'assurer votre sécurité en cas d'incendie.**



LES EXIGENCES DE FABRICATION DES RÉSERVOIRS (suite)

La plaque d'approbation ULC doit être appliquée sur le réservoir par le fabricant et doit toujours être visible.

FIGURE 6.
EXEMPLE D'UNE PLAQUE D'APPROBATION ULC

UNDERWRITERS LABORATORIES OF CANADA LISTED			
ABOVEGROUND UTILITY TANK			
FOR FLAMMABLE LIQUIDS			
ULC-S643			
NO		<input type="text"/>	
⊙	HEAD THICKNESS	<input type="text" value="mm"/>	SHELL THICKNESS
		<input type="text" value="mm"/>	CAPACITY
YEAR MFD	<input type="text"/>	MAX OPERATING PRESSURE	<input type="text"/>
		MAX OPERATING VACUUM	<input type="text"/>
NOM DU FABRICANT			

**Soyez prudent, installez et utilisez
seulement des ÉQUIPEMENTS APPROUVÉS,
tel que vous le propose votre
pétrolière SONIC !**



QUELS SONT LES DOCUMENTS REQUIS ?

Par la Régie du bâtiment

Selon la Loi sur les produits et les équipements pétroliers, vous devez posséder un PERMIS D'UTILISATION seulement lorsque vous avez des équipements considérés à risque élevé (voir le tableau 1).

N.B. : Vous n'êtes plus tenu d'avoir un certificat d'enregistrement du ministère des Ressources naturelles, tel qu'il était prescrit dans l'ancienne réglementation de 1991, mais vous devez respecter les normes d'installation.

Par Revenu Québec

Selon la Loi concernant la taxe sur les carburants, vous devez obtenir un PERMIS délivré par Revenu Québec dès que vous êtes considéré comme un « ENTREPOSEUR ». Ce permis est gratuit et doit être affiché dans chaque établissement.

Sommairement, la loi considère qu'un entreposeur est une personne qui n'est pas propriétaire du réservoir qu'elle utilise. Par contre, n'est pas un entreposeur :

- Une station-service ou une personne qui entrepose du gaz propane;
- Une personne qui entrepose du diesel coloré destiné aux opérations agricoles dans un réservoir dont la capacité est inférieure à 2 300 litres (506 gallons);
- Le carburant dans un réservoir de véhicule automobile ou un réservoir d'huile à chauffage;
- Une personne qui entrepose du carburant dans un réservoir dont la capacité est inférieure à 200 litres.

Le diesel coloré est exempté de la taxe sur les carburants. Il doit être utilisé exclusivement pour :

- alimenter un moteur non propulsif, ou;
- alimenter une machine agricole lorsque celle-ci est employée pour des travaux d'agriculture, et en autant que l'occupation principale de l'utilisateur soit l'agriculture.

L'utilisation du diesel coloré pour circuler sur le réseau routier est strictement interdite.

QUE FAIRE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT?



Lors d'une fuite ou d'un déversement, votre vie, celle des autres et l'environnement sont en danger. Voici, dans l'ordre d'importance, les principales actions à suivre en cas de fuite ou de déversement de produits pétroliers :

☑ Communiquer avec la police et les pompiers;



☑ S'il y a lieu, et si c'est sécuritairement possible fermer la valve et colmater la fuite;



☑ Informer le ministère de l'Environnement dans les plus brefs délais et lui fournir un rapport écrit dans les 15 jours suivant l'accident;



☑ Éliminer toute source d'étincelle et de flamme (moteur, cigarette, téléphone cellulaire, etc.);



☑ Empêcher que la fuite se propage afin de minimiser les dommages;

☑ COMMUNIQUER avec votre ASSUREUR;



☑ Les travaux de décontamination pourront débuter suite à l'accord de votre assureur;

☑ Ajouter cet événement dans votre registre et dans votre rapport d'événement (pour les équipements à risque élevé seulement).





REMBOURSEMENT DE LA TAXE PROVINCIALE SUR LES CARBURANTS

Vous pouvez réclamer un remboursement de la taxe sur les carburants auprès de Revenu Québec si l'utilisation du diesel NON COLORÉ ou de l'essence a servi à alimenter :

- 1) un moteur de machinerie agricole lors de travaux agricoles, en autant que l'occupation principale de l'utilisateur soit l'agriculture (essence seulement);
- 2) un moteur non propulsif (ex. : génératrice, réfrigérateur pour camion-remorque, etc.) (essence seulement);
- 3) un véhicule immatriculé pour usage exclusif sur un terrain ou un chemin privé qui est utilisé dans des opérations agricoles, forestières ou minières (essence et diesel non coloré);
- 4) un moteur propulsif actionnant un équipement auxiliaire d'un véhicule utilisé à des fins commerciales ou publiques; ceci en fonction de pourcentages réglementaires (essence et diesel non coloré).

N.B. Revenu Québec peut vous informer des particularités relatives au remboursement de la taxe provinciale sur les carburants (voir le répertoire téléphonique).


**Ces renseignements fiscaux vous sont
communiqués pour votre commodité et usage personnel.
Ils ne prétendent pas être exhaustifs et ne remplacent pas
les dispositions de la Loi concernant la taxe sur les carburants.
Sonic n'est pas responsable des inexactitudes et des
conséquences pouvant en découler.**



POUR UNE RELATION HARMONIEUSE AVEC VOTRE ASSUREUR

Vous êtes responsable des équipements pétroliers qui sont sous vos soins, votre garde et contrôle, que vous soyez leur propriétaire, leur utilisateur ou leur gardien.











Augmentez vos chances d'être protégé en cas de réclamation lors d'un sinistre en suivant ces quelques recommandations :

- ✔ Informer votre assureur de tous les équipements pétroliers à assurer, par écrit ou par télécopieur; 
- ✔ Demander et vérifier la clause qui stipule que la pollution occasionnée par le réservoir est couverte par votre police d'assurance;
- ✔ Vous conformer aux recommandations de votre assureur;
- ✔ Lors d'une fuite ou d'un déversement, COMMUNIQUER avec votre assureur AVANT de faire des déboursés qui vont au-delà de la situation d'urgence. Vous devez tenter de faire cesser l'écoulement, mais ne JAMAIS commencer la décontamination des lieux de l'accident avant d'avoir eu l'accord de votre assureur.



LES NOTIONS ESSENTIELLES À RETENIR

Pages :

 Vos équipements pétroliers sont-ils à risque élevé?	5
 Comment tenir un registre	7
 Les distances à respecter...	
...pour un établissement de type agricole, voir le tableau 2	10
...pour un établissement de type commercial, voir le tableau 3	12
 Suivre les conseils de sécurité et les bonnes pratiques lors de l'installation et de l'utilisation de votre réservoir hors sol (Résumé à la figure 4)	14-17
 Faire une vérification visuelle sur une base hebdomadaire	18-19
(Résumé à la figure 5).	
 Vos équipements respectent-ils les normes de fabrication du règlement sur les produits pétroliers?.....	20-21
 Avez-vous besoin d'un permis?	22-23
 Que faire en cas de fuite ou de déversement?	24
 Pour une relation harmonieuse avec votre assureur	25
 Quelques définitions.....	26